

Afin de promouvoir l'emploi des personnes en situation de handicap dans la fonction publique, le FIPHFP a mis en place les Pactes régionaux. Véritable outil au service des employeurs publics, ce dispositif régional a vocation à créer un espace d'échanges de pratiques, de mutualisation et d'expérimentation autour du handicap au travail.

LES MISSIONS OPÉRATIONNELLES DU HANDI-PACTE

1. Développer la qualification des acteurs et capitaliser les actions et initiatives locales :

- Par la mise en place d'échanges de pratiques rassemblant des acteurs venant d'horizons divers afin de mutualiser les ressources, renforcer les connaissances des acteurs, valoriser et diffuser les bonnes pratiques développées au plan régional.

- Par une mise en réseau des employeurs publics, des correspondants handicap et des acteurs de l'insertion et de la formation pour créer les conditions d'une dynamique locale en faveur du handicap au sein du secteur public.

2. Informer et communiquer sur l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap dans la fonction publique.

3. Identifier les difficultés rencontrées par les employeurs publics dans leur volonté de recruter ou de maintenir dans l'emploi des personnes handicapées et formuler des propositions de solutions.

REJOINDRE LE RÉSEAU

Intégrer le réseau Handi-Pacte, c'est contribuer à l'amélioration des pratiques visant l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la fonction publique à travers :

- ✓ la participation aux actions et animations proposées par l'équipe du Handi-Pacte permettant d'approfondir et de partager ses connaissances

- ✓ l'accès à un ensemble de ressources coconstruites sur la page régionale du FIPHFP :

[Auvergne-Rhône-Alpes | FIPHFP](#)

- ✓ la possibilité de participer à des expérimentations régionales

- ✓ un apport contributif lors d'enquêtes, d'appels à témoins, d'actions mutualisées ...



LA FEUILLE DE ROUTE 2023-2024 DU HANDI-PACTE AUVERGNE RHÔNE-ALPES

À qui s'adressent nos actions ?

Notre offre se veut à la fois variée, à destination d'un large public, et spécifique, elle s'adresse à des acteurs ciblés en fonction de besoins identifiés :

- Les référents handicap
- Les acteurs pivots*
- Les employeurs conventionnés avec le FIPHFP
- Les correspondants handicap de l'Etat
- Les employeurs signataires de l'objectif régional préfectoral
- Les partenaires du service public de l'emploi et de la formation

* Les acteurs pivots ont un rôle de relai auprès d'autres acteurs, il s'agit des Centres de Gestion (pour la fonction publique territoriale), de la PFRH (Plateforme RH) (pour la fonction publique de l'Etat) et de la référente handicap mutualisée FIPHFP-FHF (pour la fonction publique hospitalière).

Nos actions pour 2023-2024

Notre feuille de route annuelle s'étend du 1er mars 2023 au 29 février 2024.

[\(voir calendrier des actions en annexe\)](#)

VOS CONTACTS EN RÉGION



 Votre contact FIPHFP :
Guillaume BONNEVILLE,
Directeur territorial au handicap
Auvergne-Rhône-Alpes
guillaume.bonneville@caissedesdepots.fr
Tél : 06 81 63 74 63

 Votre contact Handi-Pacte :
Amandine BONNEFOY,
Coordinatrice Auvergne-Rhône-Alpes
abonnefoy@agir-h.org
Tél : 06 81 05 27 00

Suivez nous sur  :

<https://www.linkedin.com/in/handi-pacte-auvergne-rhone-alpes/>